

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an . . . 30 fr.
Six mois . . . 16
Trois mois . . . 8
Poste :
Un an . . . 35 fr.
Six mois . . . 18
Trois mois . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Talbot, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
28 Mai 1877.

Chronique générale.

LE MARÉCHAL A COMPIÈGNE.

Samedi matin, à huit heures et demie, M. le maréchal de Mac-Mahon a quitté Paris pour se rendre à Compiègne et assister à l'ouverture du congrès agricole de cette ville. M. le Maréchal était accompagné de M. de Meaux, ministre de l'agriculture et du commerce ; de M. d'Aillières, chef du cabinet de ce dernier ; de M. le général marquis d'Abzac, aide-de-camp du Maréchal, du colonel Broye et du capitaine de Ganay.

Le Maréchal est arrivé à Compiègne à dix heures, au milieu d'une affluence considérable, qui a fait au Maréchal un accueil des plus sympathiques.

Une brigade d'infanterie et un régiment de cavalerie lui ont rendu les honneurs militaires à son arrivée à Compiègne.

A dix heures trois quarts, il a reçu dans les salons de la sous-préfecture les membres du conseil général, les autorités et les principaux fonctionnaires du département.

Un grand nombre de maires et de conseillers municipaux s'étaient rendus à Compiègne pour saluer le Maréchal.

Après avoir déjeuné à la sous-préfecture, le Maréchal a fait une première visite au concours régional, qui constituait le but principal de son voyage. Il a tenu également à se rendre à l'hôpital, dont il a vanté la bonne tenue.

Seul, le maire de Compiègne a pris la parole et prononcé le discours suivant :

« Monsieur le Maréchal,

« La ville de Compiègne est heureuse et fière de vous recevoir.

« Votre présence au concours régional est un honneur dont nous garderons le souve-

nir. Elle est en même temps un éclatant témoignage de l'intérêt que vous portez aux travaux de l'agriculture et de l'industrie.

« En vous souhaitant la bienvenue, monsieur le Maréchal, je suis certain d'exprimer fidèlement les sentiments de populations laborieuses, dévouées à la cause de l'ordre et désireuses de marcher pacifiquement dans les voies du progrès et de la civilisation. »

Le Maréchal a répondu :

« Je suis heureux de pouvoir témoigner une fois de plus du vif intérêt que je porte au progrès de l'agriculture et de l'industrie, mais je tiens en même temps à saisir cette occasion pour dire à tous, et spécialement à ceux qui travaillent, que l'acte politique que je viens d'accomplir doit les rassurer et les tranquilliser.

« Il n'a d'autre but que de rendre à mon gouvernement la force dont il a besoin pour assurer la stabilité intérieure et la paix au dehors. Vous pouvez compter désormais sur ces bienfaits. La France ne se mêlera à aucune complication extérieure ; personne, en Europe, ne doute de ma parole et j'en reçois chaque jour l'assurance. »

Dans sa visite au comice, le Maréchal a remis la croix de la Légion-d'Honneur à M. Auberlique, maire de Compiègne, ainsi qu'à M. Wattet d'Haussu, agriculteur.

Le maréchal de Mac-Mahon a quitté Compiègne à trois heures et était de retour le soir à Paris.

Depuis dix jours les feuillets républicains sont remplis de citations des journaux étrangers au sujet de notre crise gouvernementale. Elles semblent, avec le patriotisme qui les distingue, inviter l'étranger à intervenir dans nos affaires intérieures, et à peser sur notre gouvernement pour ramener leurs amis au pouvoir.

Nous nous sommes peu préoccupés de ces articles de feuilles anglaises, allemandes ou italiennes, car nous savons d'où ils sortent. La plupart sont des correspondances

fabriquées à Paris et qu'on reprend ensuite dans les journaux étrangers pour faire croire au public qu'elles expriment l'opinion de nos voisins. Ceux qui en profitent savent aussi bien que nous qu'elles reproduisent simplement l'opinion de ceux qui écrivent à Paris même.

Les déclarations officielles de l'étranger, les seules dont on doive tenir compte, sont au contraire en complète contradiction avec ces fameux articles que citent avec complaisance les journaux républicains.

Il faut donc que les républicains français s'y résignent : l'étranger s'occupe peu de leur déconfiture, et, malgré leurs appels mal déguisés, il les repousse assez dédaigneusement. Ils ont beau crier à tous les gouvernements voisins que tout est changé en France et lui dénoncer les « menées cléricales », on ne les écoute pas, et, quand on leur répond, c'est pour dire qu'on ne s'en aperçoit pas.

Les républicains feront donc bien de chercher d'autres arguments que les articles d'origine parisienne qu'ils nous citent depuis dix jours, et dont se moquent les cabinets étrangers.

Plusieurs décorations accordées pendant le ministère de M. Jules Simon vont être l'objet d'une révision spéciale du grand conseil de l'ordre de la Légion-d'Honneur.

Les journaux étrangers sont en ce moment l'objet d'une surveillance toute particulière, non-seulement au ministère de l'intérieur, mais surtout au ministère des affaires étrangères.

Les comités républicains de différents départements ont envoyé à leurs députés l'invitation formelle, qui équivaut à un ordre, pour ceux qui ont accepté le mandat impératif, de ne pas quitter Paris en ce moment. Ceux qui étaient déjà partis ont reçu, en ar-

rivant dans leurs localités, l'invitation de revenir immédiatement à Paris.

Les démissions de maires sont très-nombreuses. Dans la seule journée de vendredi, 17 démissions ont été connues au ministère de l'intérieur.

Nous croyons savoir qu'une mesure générale va être prise contre tous les conseils municipaux qui, en dehors de leur session, ont signé des adresses contraires au message du Maréchal-Président.

On confirme presque partout l'excellent effet produit en province par les rapides et fermes résolutions du Maréchal. La confiance a reparu. La nation comprend enfin que le chef de l'Etat n'a fait qu'user de ses légitimes prérogatives, dans l'intérêt du pays.

Bien que les journaux ultra-radicaux continuent à s'exprimer sur la situation avec une extrême violence, on est certain que le découragement augmente dans le parti. Des décisions ont été prises ces jours-ci, par des députés des gauches, qui le prouvent surabondamment.

L'Echo universel publie l'avis suivant :

« A partir de mercredi 30 courant, M. Jules Simon prendra la direction politique de l'Echo universel. »

Une distinction subtile.

Dans une réunion démocratique qui a eu lieu la semaine dernière rue d'Arras se trouvait M. Bonnet-Duverdier, président du conseil municipal de Paris, envoyé aux frais de la ville de Paris à Londres, pour y étudier le chemin de fer métropolitain.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

ROSE MINOY

NOUVELLE INÉDITE (*).

(Suite.)

Tandis que s'échangeaient ces appréciations entre hommes d'un âge mûr, les dames formaient un autre groupe où l'on parlait beaucoup aussi.

— Avouez, ma chère amie, qu'il est discret, votre futur gendre, disait M^{me} d'Artigollet.

— Et qu'il a un air très-langoureux, ajoutait M^{me} Sidon : cela lui sied à merveille.

— Mais de quoi donc s'agit-il entre eux, puisque Rose paraît pincée ? intervint M^{me} de Léglise.

— J'entends qu'ils sont dans la lune, répondit Anastasie Sidon.

— Déjà ?

— Et M^{me} d'Artigollet, après cette exclamation, devint très-attentive.

La conversation de Robert de Loupiac était, en effet, on ne peut plus intéressante.

(*) Tous droits réservés.

Pour exprimer toute son affection à Rose, il lui narrait son bonheur récent d'avoir assisté à une ascension aérostatique. Il avait vu Casanova s'élever dans les airs et disparaître dans les nuages à l'hippodrome de Bordeaux.

— La science fait aujourd'hui de si merveilleuses découvertes que je me demande jusqu'où elle ira, mademoiselle. On étudie le ciel et, en s'approchant de la lune, on finira par découvrir un côté abordable afin d'y pénétrer un jour. Le ciel est un océan où les astres sont des îles.

— Vous dites cela avec le sérieux d'un vrai croyant !

— Je crois à la science, mademoiselle. Vous verrez qu'on y arrivera ; oui, oui, on y arrivera.

— C'est impossible, monsieur de Loupiac.

— Non, certes ! j'ai beaucoup vu des hommes spéciaux et je suis persuadé que la lune est abordable en ballon.

— Mais puisqu'il n'y a pas d'air ?

— Alors, on en emportera avec soi... Ce n'est pas une difficulté, cela !

Rose se leva sur cette réplique : son futur était jugé.

Le jeune homme, au contraire, était niatement enchanté de lui-même ; il avait fait montre de sa science suivant les conseils du baron de Chaudis.

— Charmant début ! pensa M^{me} d'Artigollet. Et, se penchant vers M^{lle} Sidon :

— Dites-lui donc, ma bonne, de ne pas aller dans la lune ! Après tout, les maris de la sorte sont parfaits !

M^{me} de Saba n'était pas de cet avis.

XXI.

L'ÉCHÉANCE.

Delphin avait le don de la parole lorsqu'il s'agissait de conter des faits extraordinaires, nous en savons déjà quelque chose ; mais, à propos des vérités vraies, il lui arrivait souvent d'être embarrasé.

Rose l'avait prié, en dernier lieu, de lui faire connaître toute sa pensée au sujet de Robert de Loupiac. Il ne sut lui répondre autre chose que :

— Je pars dans quelques jours pour visiter les ports de guerre sur lesquels j'ai dirigé des bois de construction. Durant mon absence, tu auras le temps d'étudier le caractère du jeune homme, et, à mon retour, tu sauras quelle est mon opinion.

— Mais, dès à présent, quelle est ton opinion sur ce savant cosmographe ?

— Je ne puis le juger encore. Après tout, c'est pour toi que tu le prends. Il est certainement de bonne famille ; quant à ses qualités morales, sont-elles... comment dire cela ? offrent-elles... des garanties ? Sans doute, elles doivent en offrir ; mais

si nous considérons... enfin si tu considères les avantages, ou les inconvénients de cette union, tu comprendras ce qu'il doit en résulter, et tu verras...

— Je ne verrai pas bien clair avec tes phrases qui ne disent rien. Il me semble pourtant démêler dans tout cela que tu n'es pas enthousiasmé ; de mon poursuivant et qu'un autre te serait plus agréable.

— Je n'ai pas dit cela, remarque-le bien. Moi, vois-tu, je n'ai pas encore songé à me marier, ou plutôt j'y ai songé bien souvent, et j'ai tant réfléchi que me voilà sans avoir pris aucune décision. Je ne veux pas dire que tu ne doives pas réfléchir, au contraire. Il ne faut pas cependant éterniser le but de la réflexion. On doit se marier, c'est clair ; et j'ai peut-être eu tort de rester célibataire. Je suis très-franc, quand je te parle ainsi. C'est entendu, n'est-ce pas ? Je m'en vais à... c'est-à-dire j'accomplis mon voyage, voyage impérieux, urgent, et, à mon retour, tu me feras part de tes résolutions.

— Je suis bien avancée, ma foi ! Tu ne veux pas t'expliquer.

— Mais si, mais si, je m'explique. Je ne saurais rien te dire de plus net.

— Alors, je te laisse à tes affaires et je souhaite que tu reviennes promptement.

Rose se disait que réellement elle n'aimerait jamais son Robert. Alors elle regardait autour d'elle

M. Bonnet-Duverdier a avoué qu'il avait profité de ce voyage pour serrer la main d'amis qu'il n'avait pas vus depuis qu'après la défaite de la Commune, dont ils faisaient le plus bel ornement, ils avaient cherché à l'étranger un refuge contre la justice de leur pays.

Mais M. Bonnet-Duverdier a aussitôt ajouté que cette main était celle de l'homme privé et non celle de l'homme public.

Alors M. Bonnet-Duverdier n'a tenu à ses amis de Londres que la main gauche, puisque c'est avec la main droite que, en sa qualité de président du conseil municipal de Paris, il a signé le reçu de sa part des vingt mille francs alloués pour les frais de ce voyage administratif.

On écrit de Paris aux journaux conservateurs de province :

« Nous n'étonnerons personne en disant que les rapports forcés qui existaient entre la Maréchale et M^{me} Jules Simon, présidente du conseil, étaient des plus froids et des plus tendus; un fait récent avait encore augmenté l'antipathie de la duchesse de Magenta pour la femme du ministre de l'intérieur. On sait que M^{me} Jules Simon avait intenté un procès en diffamation au *Suffrage universel*, de la Charente, qui avait réédité une anecdote qui a été racontée vingt fois dans les journaux de Paris. La plaignante a obtenu du tribunal la somme relativement énorme de deux mille cinq cents francs de dommages-intérêts. La Maréchale avait pensé que M^{me} Simon, qui est très-riche, abandonnerait ces 2,500 francs au profit des pauvres ou d'un asile quelconque. Pas du tout! M^{me} Simon les a tout simplement mis dans sa poche. »

L'ACTE DU MARÉCHAL.

« L'acte du Maréchal » sauvera la République, si la République peut être sauvée — *scirent si ignoscere manes* — parce qu'il fait entrevoir une République nettoyée, expurgée, honnête.

Si la République doit succomber une troisième fois sous les coups des soi-disant républicains, au moins, grâce à « l'acte du Maréchal », elle ne tombera pas du côté de la boue et du sang.

On s'inquiétait de le voir glisser comme sur un toit et s'approcher du précipice; — aujourd'hui qu'on sait où il s'arrête, on va se grouper autour de lui.

Le Maréchal n'a fait que ce que les adversaires et les ennemis de la société compaient faire dans six mois, dans quinze jours, peut-être demain.

Il faut maintenant rassurer les gens qui parlent d'émeutes, de révolution, de guerre civile, etc.

La guerre civile, nous y étions en plein depuis la chute de l'Empire; loin de commencer, elle finit.

Elle finit, à la condition que cet acte de vigueur ne se démentira pas, que les lois in-

flexiblement appliquées réprimeront les paroles et les écrits.

Je dis les lois et les lois seules; je ne parle pas des actes, il n'y aura pas d'actes.

Ceux qui, comme moi, ont vu 1830 et 1848 — savent que la race des émeutiers d'alors est éteinte — Flourens était le dernier.

Il y avait alors des fanatiques qui consentaient à mourir et étaient dangereux, — il n'y a aujourd'hui que des tartuffes qui veulent vivre et bien vivre.

Flourens mort, il n'y a pas un seul des chefs du parti qui ne soit de tempéramment à descendre dans la rue, et espérons que quelques braves ouvriers ne s'y laisseront pas envoyer par eux, sans leur dire : Marche devant.

La loi — la loi seule, mais la loi inflexible — suffit contre les séditeux : ne faites pas de martyrs.

Aussitôt que trois polissons se rassemblent dans un cabaret, ils disent : La France veut ceci ou cela.

Aussitôt qu'un journal a inscrit son septième abonné, il dit : La France ne veut pas cela ou ceci.

Mais que le maréchal de Mac-Mahon soit certain que les honnêtes gens, Français et étrangers, sont avec lui.

Je répète : l'acte du Maréchal sauvera la République, si la République peut être sauvée; et, si elle doit tomber, il l'empêchera de tomber du côté du sang et de la boue. — Il était temps.

(Figaro.)

ALPONSE KARR.

L'ÉTENDUE DES POUVOIRS DU MARÉCHAL.

Aux termes des lois constitutionnelles qui nous régissent, le maréchal de Mac-Mahon — en possession pour sept années, jusqu'au 20 novembre 1880, de la présidence de la République instituée par la loi du 25 février 1875 — se trouve investi des pouvoirs suivants :

1^o Droit de dissoudre, sur l'avis conforme du Sénat, la Chambre des députés avant l'expiration légale de son mandat. En ce cas, les collèges électoraux doivent être convoqués pour de nouvelles élections dans le délai de trois mois (art. 5, loi du 25 février 1875).

2^o Droit d'ajourner les Chambres. Toutefois, l'ajournement ne peut excéder le terme d'un mois, ni avoir lieu plus de deux fois dans la même session (art. 2, loi du 16 juillet 1875).

3^o Droit de prononcer la clôture de la session parlementaire, dont la durée est de cinq mois au moins chaque année (art. 4^{er}, loi du 27 juillet 1875).

4^o Droit de suspendre la promulgation des lois, en demandant aux deux Chambres, par un message motivé, une nouvelle décision, qui ne peut être refusée (art. 7 du 16 juillet 1875).

5^o Droit de provoquer et de proposer la révision, en tout ou partie, des lois constitutionnelles (art. 8, loi du 25 février 1875).

6^o Droit de disposer de la force armée, de nommer à tous les emplois civils et mili-

itaires, de faire en un mot tous les actes inhérents au pouvoir exécutif, sous la seule condition que chacun de ses actes sera contresigné par un ministre.

7^o Droit, enfin, de proclamer l'état de siège, avec ses diverses conséquences, dans les quatre-vingt-neuf départements de France, y compris l'Algérie, durant tout le temps de la prorogation des Chambres (art. 1 et 2, loi de mars 1849 sur l'état de siège).

L'AMIRAL GICQUEL DES TOUCHES.

Le vice-amiral Gicquel des Touches, qui vient d'être nommé ministre de la marine, n'a pas encore atteint la soixantaine, car il est né en 1818. Il n'avait que quinze ans lorsqu'il sortit, le premier, en 1833, de l'École navale. Comme nos jeunes aspirants, il commença sa carrière en faisant de très-longues campagnes. Il fut envoyé successivement aux Indes, aux Antilles, au Brésil. On le vit aussi parcourir les côtes d'Afrique. A son retour en France, il connaissait, ou peu s'en faut, le monde entier. Dix ans après, en 1843, il était promu lieutenant de vaisseau.

C'est avec ce grade qu'il accompagna le prince de Joinville à Sainte-Hélène sur la *Belle-Poule*. Quelques années plus tard, lors du siège de Rome, nous le retrouvons à Civita-Vecchia chef d'état-major par intérim de l'escadre française. Il est nommé à cette époque (1849) capitaine de frégate, en récompense des services qu'il vient de rendre. L'amiral Tréhouard le prend alors pour aide-de-camp et l'embarque avec lui sur la frégate la *Pandore*, chargée d'une mission dans le Levant. Pendant la guerre de Crimée, M. Gicquel des Touches commande un petit bâtiment, le *Mercur*, et croise dans l'Archipel. Il reprend ensuite son poste d'aide-de-camp auprès de l'amiral Tréhouard, chargé du commandement en chef de l'escadre de la Méditerranée lors du rapatriement des troupes d'Orient.

En 1858, le capitaine de frégate devient capitaine de vaisseau et chef d'état-major de l'escadre de la Méditerranée, sous l'amiral de Tinan. Il y remplit encore ces fonctions en 1861, lorsque l'escadre se rend sur les côtes de Syrie, accompagnant les troupes chargées de la pacification du Liban. En 1863 et 1864, M. Gicquel des Touches commande le vaisseau à trois ponts le *Montebello*. Il est directeur du personnel au ministère de la marine en 1866 et 1867. C'est dans cette dernière année qu'il est nommé contre-amiral et inspecteur général des ports de Brest et de Toulon.

En 1868 et 1869, il commande en sous-ordre l'escadre d'évolutions. C'est en 1869 qu'il est nommé grand-officier de la Légion d'Honneur, puis préfet maritime à Lorient. Il est vice-amiral depuis environ deux ans.

Après avoir esquissé cette carrière administrative et militaire aussi brillante que bien remplie, nous n'étonnerons aucun de nos lecteurs en répétant que le personnel maritime a témoigné une unanime et vive satisfaction en apprenant le choix que M. le maréchal de Mac-Mahon vient de faire pour

le portefeuille laissé vacant par la retraite du vice-amiral Fourichon.

Plusieurs journaux mènent grand bruit de ce qu'ils nomment « l'expulsion de don Carlos ». Leurs renseignements erronés et leurs grossièretés de langage permettent d'apprécier la valeur du rôle qu'ils jouent dans la presse.

Si M. le duc de Madrid avait été expulsé sur la demande du gouvernement espagnol, c'eût été une humiliation nouvelle pour notre pays. Les feuilles républicaines s'en vengeraient, c'est leur façon de comprendre la dignité et l'indépendance de la France.

La vérité est que, si M. de Molins, ambassadeur d'Espagne, a pu communiquer une note rédigée en termes comminatoires, notre gouvernement n'a eu à subir aucune injonction. M. le duc de Madrid, en apprenant que sa présence pouvait exposer le gouvernement français à une pression humiliante, s'est décidé de son plein gré à s'éloigner de Passy.

Contrairement à ce que disent les journaux républicains, la police n'est pas intervenue, don Carlos n'a pas été expulsé; les récits publiés à ce sujet sont totalement faux. Par son départ volontaire, ce prince de la maison de Bourbon n'a point permis que les droits de l'hospitalité française fussent discutés par l'Espagne.

M^{me} la duchesse de Madrid est également partie pour se rendre avec son fils aîné, l'infant don Jaime, auprès de la mère de don Carlos, l'infante Béatrice. Ses autres enfants sont restés à Passy, où elle doit revenir prochainement.

L'INCIDENT DE NANCY.

Le public s'est très-ému d'un article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* dont l'ingénieur Havas a donné la traduction, et qui relatait des actes de violence commis par une population de Nancy sur deux officiers allemands, vêtus en civils et de passage à Lorraine.

D'après la version de la feuille allemande, ces deux officiers auraient été saisis dans une voiture de tramway, et l'un d'eux se serait trouvé dans un état assez grave.

L'enquête officielle n'a rien révélé de grave, et la *Gazette de l'Allemagne du Nord* elle-même a été forcée, dans son édition du soir, de donner une version tout autre qui réduit les faits à leurs véritables proportions.

Voici ce qu'on lui écrit de Nancy :

« Il s'est produit, à Nancy, un incident sur lequel nous pouvons donner les détails suivants :

» Deux officiers allemands se trouvaient lundi dernier, dans notre ville.

» Rencontrés, à sept heures du soir, deux individus, en état d'ivresse évidente, ils furent suivis par ces hommes qui adressèrent à haute voix des paroles injurieuses.

» Cette scène retint les passants et provoqua un rassemblement.

pour examiner quelle était la situation de la plupart des femmes mariées. M^{me} d'Artigollet et M^{me} de Légèze, par exemple, qui n'avaient pas épousé des génies, avaient-elles été malheureuses? On ne se marie pas par amour généralement. Il y a la raison, il y a la fortune, il y a les convenances sociales, il y a mille choses en faveur du mariage. Combien les noces villageoises qu'elle voyait tous les jours étaient différentes! Quelle allégresse chez ces braves paysans! Pourquoi donc ne pouvait-elle espérer le bonheur de ces jeunes gens qui s'étaient choisis et qui s'aimaient avant de s'unir? Une pensée triste venait assiéger alors son esprit; son front pâlisait sous l'évocation d'une image chère. Elle ne se sentait pas le moins du monde engagée vis-à-vis de Robert, et cependant elle laissait croire à tous qu'elle ne mettait aucune opposition au projet.

Chaudis avait repris ses courses de châtellenie en châtellenie, et son neveu, quoique domicilié à Nérac, avait l'autorisation régulière de se présenter tous les huit jours chez Saba.

Pourquoi n'était-ce pas un jour de fête pour la famille? L'attitude de Rose était calme et rien ne trahissait en elle cette émotion de la jeune fille qui attend le fiancé et qui voit approcher avec joie, et souvent avec trouble, la date d'un événement bien mémorable dans sa vie.

Saba ne se méprenait point à ce sujet: Rose

semblait accomplir un sacrifice imposé.

— N'avez donc aucune crainte, disait M^{me} d'Artigollet. J'ai passé par là, et vous voyez que je ne me plains pas de mon sort.

Enfin, le terme des trois mois allait expirer, et déjà chacun se disait que tout était pour ainsi dire conclu. C'est pourquoi le baron revint à Casteljaloux accompagnant Robert, afin de régler les dernières questions de cette importante affaire.

« Morbleu! » il s'agissait du contrat, maintenant!

— Eh bien, mes amis, dit-il après dîner, le mot de la fin?

— Il y a empêchement aujourd'hui, répondit Saba.

— Comment, morbleu! Je ne comprends plus!... Les désappointements de l'espèce ne se décrivent pas: le baron resta la bouche ouverte.

M^{me} de Saba ne paraissait pas surprise; mais Rose semblait rêver.

Quant au futur, il avait la figure d'un homme dont on écrase un cor.

— Delphin m'écrit, continua Saba, qu'il s'oppose pour le moment à ce que sa nièce se marie; qu'il demande un sursis; qu'il ne peut en expliquer à présent le motif, et que si Rose croyait ne pas devoir écouter cette supplique...

— Je ne désobéirai jamais à mon oncle, s'écria Rose. Il suffit qu'il manifeste un désir pour que je me soumette.

— Voici, du reste, la lettre de Delphin...

— Non, non! c'est inutile, reprit Chaudis; mais ce sursis?

— Il n'en fixe pas la durée.

— Soit; mais enfin on peut toujours, dès à présent, prévoir que Delphin n'a aucun motif sérieux de rejeter notre demande; et puisque je suis ici, nous pourrions parler du contrat à intervenir.

— A quoi bon? dit Rose; nous avons bien le temps.

Robert, qui se forgeait naguère une félicité tant douce, tomba des nues à ces mots.

— Vrai, mademoiselle?...

Et sa voix s'éteignit dans ce cri de l'âme.

Saba dit alors :

— Cette détermination de Delphin est de fraîche date, mon bon ami; sa lettre m'est arrivée aujourd'hui même, et je n'ai pas voulu vous en instruire *ex abrupto* au moment où vous descendiez chez moi. C'eût été de mauvais goût. On demande un atermoiement, ce qui ne doit en rien troubler nos bonnes relations.

— Je l'entends bien ainsi, morbleu! C'est égal, je suis tout ému du choc de cette tuile, et vous comprenez que j'ai besoin de prendre l'air pour me remettre un peu.

Tout aussitôt Chaudis se rendit chez M^{me} d'Artigollet pour lui faire part de l'événement. M^{me} de Légèze s'y trouvait avec M^{lle} Sidon, et ce fut un

holà! général au sujet de l'idée fantasque

pauvre Delphin des Craques du Gravaill.

— Conçoit-on cela? mais ce malheureux

tout et empêchait le bonheur de Rose! car

jeune fille se mourait de langueur. Mor-

bleu! il est capable de vouloir

sa nièce!

— La loi s'y oppose, dit Robert; j'ai

droit civil, et il y est écrit que le mariage

hibé entre l'oncle et la nièce. Il lui

permission du roi pour cela.

— Laisse-nous donc tranquilles, toi qui

su te tirer d'affaire avec toutes les res-

tes études spéciales! Tu n'étais pas mé-

pour une sous-préfecture, et aujourd'hui

l'air d'avoir perdu la piste de tes deux

samblèmes de morbleu!... Je vous demande

mesdames; mais je suis hors de moi, c'est

(A suivre.)

BIREMONT DE LA...

Les officiers allemands montèrent dans un tramway.

Le commissaire de police prévenu se rendit immédiatement sur les lieux et fit dégager le tramway.

Il reconduisit les officiers allemands à leur hôtel, et là leur fit des excuses et leur donna l'assurance que ces faits seraient sévèrement réprimés.

Les officiers remercièrent le commissaire et le prièrent de ne pas ébruiter cette affaire.

Les deux hommes ivres, premiers auteurs de l'incident, ont été immédiatement arrêtés et vont passer devant les tribunaux.

Ainsi, il n'y a eu ni foule furieuse, ni coups portés, ni violences qui mettent en danger la vie d'un officier allemand, comme le disait la feuille de Berlin. Tout s'est borné à des injures proférées par des ivrognes, qui seront justement punis.

Voici, du reste, une dépêche de la *Correspondance universelle* qui prouve que les deux officiers regardaient cet incident comme peu grave et tenaient à ne pas le faire connaître :

Nancy, 26 mai, 10 h. 40, matin.

On est très-surpris ici du bruit qui se fait autour de l'incident des deux officiers allemands.

Avant de quitter notre ville, les deux officiers allemands ont adressé au commissaire de police leur carte de visite qui contient ces mots : « Tous nos remerciements pour les bons procédés et les égards que vous avez eus pour nous. Prière instante de ne faire connaître à aucun journal le fait en question. »

Etranger.

On n'attend le czar en Roumanie que dans les premiers jours de juin. Alors seulement, à ce que l'on croit, commenceront les grandes opérations militaires.

En attendant, nous voyons l'armée russe achever sa concentration sur deux ou trois points, établir de fortes batteries sur le Danube, et chasser du fleuve peu à peu les monitors turcs.

Les *Deutsche Nachrichten* de Berlin publient une dépêche ainsi conçue :

« Constantinople, 26 mai.

Hier soir a eu lieu une véritable révolution en faveur de Midhat-Pacha. Des milliers de musulmans sous la conduite de sofas se sont présentés devant le palais et ont réclamé énergiquement le retour de l'ex-grand vizir. Le sultan s'est enfui de la ville. Les troupes ont fait feu et il y a eu des morts et des blessés. Les chrétiens prennent la fuite. A la suite de l'établissement de l'état de siège, le désarmement de tous les habitants a été ordonné. »

New-York, le 26 mai.

Une dépêche de San Francisco annonce qu'une corvette de guerre russe a quitté ce port avec un chargement de torpilles nouveau système fabriquées dans cette ville.

Des déclarations faites par les survivants du monitor *Abdul-Azis* il résulte que la cause du sinistre ne provient ni des torpilles ni de l'artillerie russe.

Le monitor a sauté, le feu ayant pris aux soutes à poudre. La perte de ce bâtiment est d'autant plus grande, qu'il avait deux tourelles blindées et que c'était un puissant défenseur contre l'éventualité du passage de l'armée russe à Matchin.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LA LYRE SAUMUROISE.

Il y a quelques années, pour répondre aux vœux de la compagnie des sapeurs-pompiers, une musique militaire s'organisa dans notre ville. Depuis ce temps, grâce aux sympathies d'une bonne partie de la population, elle s'est développée, elle a pu donner des concerts, elle a organisé plusieurs fêtes musicales.

Aujourd'hui, la musique des sapeurs-pompiers a dû se dissoudre avec le corps même dont elle faisait partie. Mais si elle est obligée de renoncer à son titre, on ne lui enlèvera pas le goût de l'art musical et le désir

d'être agréable à ceux des habitants qui jusqu'ici l'ont si favorablement accueillie. C'est pourquoi elle continuera, comme par le passé, à donner des concerts sous le nom de : *La Lyre Saumuroise*.

La musique des sapeurs-pompiers regrette assurément de voir sitôt se terminer des relations avec une compagnie dont le digne capitaine, M. Roffay, ainsi que ses officiers, lui ont toujours témoigné tant de bienveillance et de dévouement, et dont tous les membres viennent, en prenant fait et cause pour elle, de lui donner une preuve si touchante d'amitié et d'estime. Le souvenir ne s'en effacera pas parmi les musiciens.

Mais les difficultés ne l'arrêteront point, et son habile chef, M. Halbert, animé par le zèle, la docilité et l'affection des jeunes gens, reprendra, nous en avons l'espoir, son œuvre avec le même courage, la même ardeur et le même dévouement que par le passé.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR.

Dimanche 17 juin 1877.

L'hippodrome de Verrie est situé à 6 kil. de Saumur.

PROGRAMME.

PRIX DU CHATEAU DE MARSON : Courses de Haies (gentlemen). — Un objet d'art, offert par M. Baillou de la Brosse, et les entrées au premier, après que le second aura retiré la sienne; pour chevaux de chasse et de promenade, domiciliés dans l'arrondissement de Saumur depuis le 1^{er} juin 1877.

Poids commun, 75 kil.; les demi-sang recevront 5 kil. de décharge. Entrée, 20 fr. Distance, 1,800 mètres environ.

PRIX DU PARC : Course de Haies; Handicap (gentlemen). — 1,000 francs; pour tous chevaux. Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge.

Entrée, 50 fr.; moitié forfait s'il a été déclaré. Les entrées au second. Distance, 2,500 mètres environ.

PRIX DES VENEURS : Steeple-Chase (gentlemen). — 500 francs; pour chevaux de chasse et de promenade n'ayant pas été dans une écurie d'entraînement et n'ayant pas été engagés dans une course publique depuis le 1^{er} janvier 1877.

Entrée, 30 fr. au fond de course, après que le second aura doublé la sienne. Poids commun, 75 kil.; les demi-sang recevront 5 kil. de décharge. Distance, 2,500 mètres environ.

PRIX DE VERRIE : Welter-Handicap; Steeple-Chase (gentlemen et jockeys). — 1,000 francs; pour chevaux de quatre ans et au-dessus. Entrée, 50 fr.; moitié forfait s'il a été déclaré. Les entrées au second.

Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge. Les gentlemen recevront 4 kil. de décharge. Distance, 4,000 mètres environ. Seront exclus les gagnants de la journée.

ENGAGEMENTS ET FORFAITS.

Pour le prix du Parc et le prix de Verrie, engagements chez M. Mérelle, 4, place de la Concorde, jusqu'au mardi 5 juin, avant midi. Publication des poids le samedi 9 juin. Déclaration des forfaits le mardi 12 juin, avant midi.

Pour le prix du château de Marson et le prix des Veneurs, chez M. Georges Guinebert, 8, rue d'Alsace, à Saumur, jusqu'au 14 juin, avant midi.

Dispositions générales. — Tout engagement devra être fait par lettre cachetée et accompagnée du montant du forfait, ou de l'entrée s'il n'y a pas de forfaits.

Les propriétaires devront, dans la lettre d'engagement, indiquer leurs couleurs et la désignation du cheval. — La tenue de course sera de rigueur. S'adresser, pour tous renseignements, chez M. le secrétaire-trésorier, 8, rue d'Alsace, à Saumur.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

Présidents honoraires : MM. le général L'Hôte; O. Blanc, sous-préfet de Saumur.

Président : M. Emile Proust.

Vice-président : M. le commandant Piétre.

Secrétaire-trésorier : M. Georges Guinebert.

Commissaires : MM. le capitaine de Bussière, le capitaine de Semailsons, de Lur-Saluces, de Dampierre, de Mareuil.

Vu par nous, sous-préfet de Saumur :

Saumur, le 16 mai 1877.

O. BLANC.

Vu par nous, préfet de Maine-et-Loire :

Angers, le 16 mai 1877.

Pour le préfet, le secrétaire-général délégué,

CH. SANS.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 1^{er}. — La Société des courses de Verrie est constituée pour un an.

Art. 2. — Le nombre des sociétaires est illimité.

Art. 3. — Il y aura un jour de courses fixé au dimanche 17 juin, d'accord avec l'autorité militaire.

Art. 4. — Le montant de la souscription est fixé à 30 fr.

Art. 5. — Le montant de la souscription est exigible du 1^{er} au 10 juin.

Art. 6. — La Société sera administrée par une commission composée comme ci-dessus.

Art. 7. — Tout sociétaire aura le droit, sur la présentation de sa carte, d'entrer au pesage et d'y faire entrer une dame avec lui. Il aura de plus le droit de faire entrer sur l'hippodrome quatre personnes dans sa voiture, qui prendra place dans l'endroit qui leur sera réservé.

Art. 8. — Conditions pour les non-souscripteurs :

Entrée au pesage et circulation sur l'hippodrome 20 fr.

Entrée d'une voiture sur l'hippodrome 10

Chaque personne dans la voiture, excepté le cocher, paiera 2

Piétons sur l'hippodrome 2

Art. 9. — L'entrée de l'hippodrome est interdite aux cavaliers.

Art. 10. — Les commissaires jugeront sans appel la qualification des cavaliers et des chevaux.

Art. 11. — Il sera défendu de sauter aucun obstacle sur l'hippodrome à partir du mercredi soir 13 juin.

Art. 12. — Le règlement de la Société des steeple-chase sera en vigueur sur l'hippodrome de Verrie.

Fait à Saumur, le 15 mai 1877.

Pour copie certifiée conforme :

Le secrétaire, G. GUINEBERT.

Dans la liste des lauréats de l'Exposition agricole d'Angers, nous remarquons les noms suivants :

M. Muray, à Varennes-sous-Montsoreau : mention honorable, pour charrues vigneronnes.

M. Fuzellier, à Saumur : médaille d'argent, pour machines à débarrasser les graines de trèfle ou à décussiter les graines de légumineuses.

M. Bignon, à Saumur : médaille de bronze, pour appareils de tonnellerie.

M. le docteur Maupoint, à Trèves-Cunault : médaille d'or, pour ses vins rouges.

M. Gaston du Grandlaunay, à Turquant : médaille de bronze, pour ses vins rouges.

M. Ernest Thoreau, à Saumur : médaille de bronze, pour ses vins rouges.

M. l'abbé Mondain, à la Breille, médaille d'or, pour l'ensemble de son exposition.

CLASSEMENT, en 1877, des chevaux, juments, mulets et mules susceptibles d'être requis dans le cas de mobilisation de l'armée.

Les chevaux et juments de six ans et au-dessus, les mulets et mules de quatre ans et au-dessus, sont tous examinés par une commission déléguée à cet effet. Cette commission se réunira à Saumur le samedi 2 juin prochain, à 7 heures du matin, sur le Champ-de-Foire.

Sont seuls dispensés de la présentation les animaux refusés définitivement lors du classement de 1876, et qui ont été indiqués comme tels par l'officier, président de la commission, sur le registre de recensement du mois de janvier de la même année.

L'Union de l'Ouest et l'Etoile annoncent que M^{me} la comtesse de Falloux a succombé vendredi matin, au Bourg-d'Iré, après une longue et douloureuse maladie. C'était une âme vraiment chrétienne, d'une grande bonté et d'une charité inépuisable. Elle laissera de vifs regrets parmi tous ceux qui l'ont connue.

On écrit de Saint-Germain-sur-Vienne, arrondissement de Chinon :

« Il y a quelques jours, le sieur Ginon, propriétaire dans notre commune, se rendait dans les bois, monté dans sa voiture avec son domestique, le nommé Mureau. Arrivé près du village de Russay, sur la route de Saumur à Chinon, le cheval, pris subitement d'un coup de sang, partit à fond de train, alla s'abattre sur le côté de la route, et les deux hommes furent précipités, avec la voiture, dans un ravin n'ayant pas moins de 5 mètres de profondeur, et au fond duquel il y avait 4 mètres d'eau.

« Le sieur Ginon et son domestique se trouvèrent pris sous la voiture. Mais, grâce à leurs efforts, ils parvinrent à se dégager et en furent quittes pour quelques contusions à la poitrine et aux jambes, que M. le docteur Roux, de Chinon, appelé en toute hâte, a jugées ne devoir avoir aucune suite fâcheuse.

« La voiture est complètement brisée; quant au cheval, il est mort quelques minutes après l'accident.

« Pour qui connaît la localité où l'événement est survenu, il est impossible de s'expliquer comment les sieurs Ginon et Mureau n'ont pas été tués sur le coup. »

LES PROPÉTIES DE NICK.

Voici, d'après Nick, les prévisions pour le mois de juin :

Mêmes conditions astronomiques à peu près que précédemment. Points assez multipliés et encore groupés. Résultante forte assez souvent. Mêmes caractères météorologiques à peu près qu'en mai.

Epoques critiques. — Apparitions de tourbillons ou bourrasques, le plus souvent sur les Iles-Britanniques, — par suite de la déclinaison mixte assez élevée et généralement ascendante du soleil et des planètes, au début des périodes suivantes, à un ou deux jours près, savoir :

1^o Du 3 au 7, nœud ascendant de la lune (passage de cet astre à l'équateur, D. Q.), 4 points groupés; 2^o du 9 au 15, lunestice boréal (changement de déclinaison de notre satellite, N. L., péricée, 6 points groupés); 3^o du 16 au 24, nœud descendant (P. Q.), 4 points; 4^o du 23 au 28, lunestice austral (P. L.), 3 points.

Ces périodes seront marquées par des perturbations telles que coups de vent, grains, ondées ou orages épars, violents, qui se feront sentir plus ou moins sur la France et sur les pays voisins, d'après la place occupée par le centre des bourrasques, et successivement de l'ouest à l'est, tantôt sur le nord, le centre ou le midi, suivant l'importance ou le mode de déclinaison de la lune, et particulièrement sur les deux premières zones, vers les 3, 5, 8, 11, 13, 16, 18, 25, 28. Gare la grêle!... Crues d'eau, après les nœuds et le lunestice boréal. Variations brusques, nuits fraîches, 1^{re} et 3^e dizaines (résultante faible, apogée, nuits lunaires). Quelques éclaircies de courte durée, avec radiation solaire assez vive entre et durant les périodes critiques. En somme, temps mixte assez accidenté, orageux, assez humide, notamment sur la zone septentrionale et la zone centrale. Temps un peu plus stable, mais encore agité sur la zone méridionale.

Ne pas oublier que les perturbations emploient deux ou trois jours pour se propager, par zones concentriques, de l'ouest à l'est de la France.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 27 mai 1877.

Versements de 56 déposants (11 nouveaux), 7,217 fr. » c.

Remboursements, 5,851 fr. 87 c.

Faits divers.

A propos de l'Homme-Cheval, en ce moment à Rennes, le *Journal de Paimpol* rappelle que, il y a une vingtaine d'années, vivait, dans le pays, un individu connu sous le nom de Flahec, qui, comme marcheur, eût rendu des points à l'Homme-Cheval actuel.

Courant toujours à travers champs, c'est lui qui, allant faire légaliser des pièces à la préfecture de Saint-Brieuc, et rencontrant un voyageur à 6 kilomètres de cette ville, répondait ainsi à l'offre d'une place dans sa voiture : « Je n'ai pas le temps, je suis pressé. » Et, en effet, le voyageur entrant à Saint-Brieuc se croisait avec notre homme, revenant déjà avec ses pièces légalisées.

C'est lui qui parait avec un Anglais d'aller de Lannion à Brest et en revenir plus promptement qu'un cheval. Il arrivait en effet à Brest un peu avant le cheval; quant au retour, lui seul rentrait à Lannion, le cheval ayant crevé en route.

C'est lui, enfin, qui se chargeait de commissions pour Rennes, faisait le trajet aller et retour en très-peu de temps, et, comme rétribution, ne réclamait que quelques francs pour se défrayer des petites dépenses qu'il avait faites en route.

Qu'on s'imagine cent couteaux avec manches de buis (modèle nontronnais), parfaitement fabriqués, s'ouvrant et se fermant et pouvant entrer dans un noyau de cerise ordinaire. On va crier à l'in vraisemblance, et cependant rien n'est plus vrai. Ces couteaux sont destinés à l'Exposition universelle et n'en seront pas une des moins curieuses merveilles.

Les cent couteaux pèsent 40 centigrammes.

Dernières Nouvelles.

Paris, 28 mai, 9 h. 25, matin.

L'Officiel comprend 3 nominations de préfets, 13 secrétaires généraux, 56 sous-préfets.

Pour les articles non signés : P. GODRY.

Injection Brou et Capsules Ricord
(Voir aux annonces).

Rob Boyveau-Laffeteur. — Sirop végétal dépuratif. (Voir aux annonces.)

Purgatif et Dépuratif économique, efficace, facile à prendre, les *Pilules écossaises* de CAUVIN se trouvent dans toutes les pharmacies. 30 pilules, 2 fr.

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec

un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fébrile en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc.; ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la

viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlesuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 48,614.
M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 65,914.
M. le professeur docteur Dédé, d'une grave maladie inflammatoire et spasmodique de la vessie, qui avait résisté à tout traitement pendant huit ans et le faisait horriblement souffrir.

Cure N° 62,986.
M^{me} Martin, de *Suppression des règles et Danse de Saint-Guy*, déclamé incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Cure N° 65,112.
E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.
M. Boillet, curé, de 36 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.
M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 50; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits* à l'odeur fébrile en se levant ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; le *chocolat* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. En 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 50; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix: 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et du lait, il est plus agréable, plus digestif et plus nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, rue de Saumur, successeur de M. Texier; M. Normandin, rue de la République; M. J. Russon, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — BARRY et C^e, 26, place Vendôme, et 8, rue Cassiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 MAI 1877.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	69 35	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	580	»	»	Canal de Suez	643 75	8 75	»
4 1/2 %	98 25	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	650	7 50	»	Crédit Mobilier esp.	433	2 50	»
5 %	104 30	»	»	Crédit Mobilier	135	1 25	»	Société autrichienne	432 50	2 50	»
Obligations du Trésor, t. payé.	495	»	»	Crédit foncier d'Autriche	412 50	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	227	»	»	Charentes, 500 fr. t. p.	227 50	»	»	Orléans	320	»	»
Ville de Paris, oblig. 1865-1860	482 30	3 30	»	Est	592 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	324 50	»	»
— 1865, 4 %	510	2 50	»	Midi	995	»	»	Est	323	»	»
— 1869, 3 %	373	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	765	»	»	Nord	328	»	»
— 1871, 3 %	364	»	»	Orléans	1257 50	»	»	Ouest	325	»	»
— 1875, 4 %	474 50	»	»	Ouest	1020	»	»	Midi	324 75	»	»
— 1876, 4 %	471 50	»	1 50	Vendée, 500 fr. t. p.	655	»	»	Charentes	230	»	»
Banque de France	3185	»	»	Compagnie parisienne de Gaz	1110	»	»	Vendée	144 50	»	»
Comptoir d'escompte	640	1 25	»	C. gén. Transatlantique	400	25	»	Canal de Suez	520	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p.	286 25	1 25	»								
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	350	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 25 décembre)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		
2 heures	8 minutes du matin	express-voiture
6	45	(s'arrête à Angers)
9	1	omnibus-midi
1	36	soir.
4	10	express.
7	15	omnibus.
10	37	(s'arrête à Angers)

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		
3 heures	26 minutes du matin	direct-midi.
8	21	omnibus.
9	40	express.
12	40	soir, omnibus-midi
4	44	omnibus-voiture
10	28	express-voiture

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Saumur à 10 heures 37 minutes.

A LOUER UNE JOLIE MAISON

Occupée par le commandant Dutilh. S'adresser rue du Pavillon, 5.

A VENDRE

D'OCCASION, UN DOG-CART à quatre roues, en bon état, pouvant servir pour voyages. S'adresser à M. BRÉGER, carrossier, rue d'Orléans, à Saumur. (293)

A VENDRE

D'OCCASION, LE THÉÂTRE DE LA POUPEE MODELE, avec plusieurs décors en bon état. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UNE APPRENTIE pour les modes. S'adresser au bureau du journal.

AVIS. Pendant toute la durée de l'Exposition, il y aura une **TABLE D'HÔTE**, le matin, à 11 heures, et le soir, à 6 heures, au **Buffet de la Gare d'Angers**. (285)

M. RIELLANT ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur, Maison Beurois,

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art. Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

Nouveau produit dont je garantis l'efficacité pour la destruction des puces, punaises, mouches, moustiques, vers de laine et tous autres insectes sans toucher à aucun meuble. Envoi franco par la poste; une boîte ingrédient, 1 fr. 75; deux boîtes, 3 fr. Mandats ou timbres-poste. S'adresser à M. BRIATTE, produits chimiques, à TOURCOING (Nord).



M. PIERRE OLLIVIER, demeurant à Bagneux, prévient le public qu'à dater de ce jour, il ne paiera plus les dettes contractées par sa femme, JULIE PAPOT. (273)

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

ROB BOYVEAU-LAFFETEUR

Médication Dépurative

Les Dépuratifs sont des médicaments qui ont la propriété d'enlever à la masse des humeurs, les principes qui en altèrent la pureté, et de les porter au dehors par quelques-uns des émonctoires naturels. Par l'administration des Dépuratifs on cherche à imiter la nature, c'est-à-dire à favoriser la tendance qu'elle montre souvent de la manière la plus évidente, à se débarrasser des produits d'un principe morbide quelconque.

La liste des médicaments dépuratifs est considérable, mais parmi ces derniers le **Rob Boyveau-Laffeteur** a toujours été placé au premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis un siècle (1778), que par sa composition **exclusive-ment végétale**.

Ce Sirop, agréable au goût, facilement supporté par les estomacs délicats, remplace avec avantage l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbutique, les essences de salsepareille et les préparations à base d'iodure de potassium ou de mercure.

Approuvé par l'ancienne Société royale de Médecine, admis dans les hôpitaux de la Marine française dès 1788, approuvé en 1850 en Belgique pour le service sanitaire de l'armée belge, il a été en dernier lieu autorisé dans tout l'empire de Russie.

Le **Rob Boyveau-Laffeteur** est utile contre les affections de la peau, le rachitisme, les maladies dartreuses, scrofuleuses, et toutes celles qui sont liées à un vice du sang héréditaire ou acquis.

Comme dépuratif puissant, il complète les traitements commencés aux eaux minérales, détruit les accidents occasionnés par le mercure, et aide la nature à s'en débarrasser ainsi que de l'iodo quand on en a trop pris.

Dépôt général du **Rob Boyveau-Laffeteur**, à Paris, rue Richer, 12.

Dans toutes les Pharmacies.

ON DEMANDE un garçon d'office au GRAND CAFÉ DE L'UNION. (287)

VÉRITABLES CAPSULES RICORD

FAVROT

Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du **Goudron** jointes à l'action anti-blennorrhagique du **Copahu**. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. — Prix: 5 fr.

CHLOROSE ET ANÉMIE

PILULES ET SIROP FAVROT au pyrophosphate de fer et de magnésie

CE SEL NE CONSTIPE PAS

Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix: 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE

PILULES DU D^r BONTIUS Perfectionnées par FAVROT

Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix: 2 fr.

Dépôt général: pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préservative. Guérison prompte et sûre des écoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé.

Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ^r de M. Brou.

Ancienne Maison PAUL GUÉRIN

TOILES J. PICHON, Suc^r MOUCHOIRS ET CALICOTS 9, place de la Bilange, 9, LINGE DE TABLE SAUMUR SERVICE D'HÔTELS

Wantant donner de l'extension à sa maison, M. PICHON vient d'y annexer un **coupeur** sortant d'une des **premières maisons de Paris** pour la confection des chemises sur mesure, gilets, flanelle, caleçons, etc.

BLANCHISSERIE DE NEUF

Procédés du professeur Armand Schaffer et C^e.

Pour obtenir de la raideur et un semblant de glacé aux faux-cols et aux chemises, on emploie ordinairement l'amidon cru et le borax, ce qui dégrade le linge. L'apprêt de la maison **J. PICHON** n'a pas cet inconvénient, il est souple, glacé et raidit en séchant; la poussière et la transpiration n'attaque que l'apprêt, et le tissu se conserve naturellement.

On demande des ouvrières pour la confection de chemises.

Commission, Consignation, Représentation.

L'Agence vinicole de la rue Royale-Saint-Honoré, n° 25 (Madelaine) est Agence de commission et de locations, en rapports continus avec les vignobles, maisons meublées, pensions de famille, etc.

Offre à MM. les Négociants en vins et spiritueux, producteurs, bons exportateurs, son concours actif, sérieux, avec offices de dégustations; situation exceptionnelle pour écouler leurs marchandises auprès d'une clientèle de premier ordre.

DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN

AMER PICHON Tonique et Hygiénique Supérieur à tous Bitters connus 1^{re} médaille à toutes les Expositions OR à PARIS, PROGRES à VIENNE DANS TOUS LES CAFÉS Entrepôt général en France et l'Étranger BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARRAIGNE

BENZINE COLLAS LE MEILLEUR DISSOLVANT DES CORPS GRAS

Pour le Nettoyage des étoffes, des Rubans et des Gants BREVET D'INVENTION. — MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

Pour éviter les Contrefaçons ou Imitations EXIGER LA BANDE VERTE DÉPOSÉE

COMME MARQUE DE FABRIQUE, ET L'ADRESSE DE LA PHARMACIE C. COLLAS, 8, rue Dauphine, PARIS.

Se vend chez les Pharmaciens, Droguistes, Epiciers, Parfumeurs.

Saumur, imprimerie de P. GODET. Certifié par l'imprimeur sous-signé.